

Le P'tit Saint Jean

Bulletin communal n°51



Juillet 2018



Environnement



Nouveaux commerçants



Food Truck

SOMMAIRE

Le mot du maire
Etat civil
Ecole
Nouveau ! Au Truck des Délices
Bar Tabac Epicerie : nouveaux propriétaires
Maison de La Ligue contre le Cancer
Quelques règles de bon voisinage
Ma commune, je l'aime au naturel
La commune adhère au réseau BRUDED
Maladie de Lyme
Un dragon dans mon lavoir
Opération "un dragon dans mon jardin"
Agenda
L'Histoire de la commune
Les commerces



► LE MOT DU MAIRE

Voici les mois d'été qui s'annoncent un peu péniblement cette année, après un hiver long et un printemps orageux. Souhaitons que la situation météo s'améliore pour accueillir les estivants dans de bonnes conditions dans notre belle commune.

Chacun aura remarqué quelques changements sur la place Robert Le Meur. Effectivement, deux vitrines ont remplacé les portes des garages. Derrière ces vitrines, des commerçants ont pris possession des lieux. Vous y trouverez Cécile Schneider, couturière, Marine Ah Sha, esthéticienne et Céline Dayot, coiffeuse. Ce sont des services de proximité à disposition de tous. Un changement également au bar tabac épicerie « Le P'tit Saint Jean ». Nadine et Thierry Pasquet sont remplacés par Sandrine et Laurent Massant.

Grâce aux commerçants et aux services proposés, le bourg

revit. C'est une grande chance pour notre commune et j'invite chacun d'entre nous à fréquenter ces commerces de proximité.

Enfin, vous trouverez dans ce numéro du bulletin municipal, les différentes manifestations de cet été organisées à Saint-Jean-du-Doigt et pour lesquelles les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Bel été à tous.

Maryse TOCQUER

► ETAT CIVIL

De mars 2018 à juin 2018

MARIAGES :

- François Cleach et Emmanuelle Milon
- Johann Portet et Nolwen Deunf

DÉCÈS :

- Rudolf Kohler
- Arlette Sezennec, veuve Deunf

► ECOLE

Grandir...

La fin de l'année arrive à grands pas et c'est l'envol des petites hirondelles qui se prépare...

Elles sont arrivées il y a 4 ans maintenant !

4 ans... Un joli chemin parcouru ensemble, à l'école maternelle de Saint-Jean-du-Doigt.

Un chemin sur lequel, chacun a grandi, à son rythme, entouré de tous.

Ces petites hirondelles s'appellent Jahnaëlle, Mani, Martin, Clément et Camille.

Ces grands, qui ont su porter les plus jeunes depuis le début de l'année, vont quitter le nid et s'envoler vers le CP et de nouvelles aventures...

Nous ne les oublierons pas ! Ils ont découvert l'Ecole à travers celle de St Jean et ça, c'est une richesse pour eux mais aussi pour nous !

**Ecole maternelle
02.98.67.34.84**



► NOUVEAU ! AU TRUCK DES DÉLICES

Chaque samedi matin, Jérôme et Natacha seront présents à Saint-Jean-du-Doigt avec leur Truck des Délices pour vous proposer un choix de plats cuisinés faits maison, préparés à partir de produits frais, 100% locaux.

Vous y trouverez des plats du jour chauds comme un sauté de volailles à la crème et champignons à 7.90€, des pâtes à la bolognaise, pesto ou carbonara à 6.90€ ainsi que des sandwichs et des salades variées. Le principe est de varier les plats tous les jours ce qui explique qu'il n'y a pas de carte spécifique. L'hiver, des soupes de légumes préparées « maison » seront proposées à la clientèle.

Jérôme et Natacha assurent aussi un service de plateaux « traiteur » pour des événements spécifiques comme des anniversaires, communions, baptêmes ou...des soirées « foot » par exemple. N'hésitez pas à les contacter pour établir un devis en fonction de vos choix.

Le samedi, de 10h à 13h30 - Place Robert Le Meur
06.18.24.07.32 - jerome.sarrazin0@gmail.com



► BAR TABAC ÉPICERIE : SANDRINE ET LAURENT MASSANT, NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

« Un coup de cœur pour Saint-Jean-du-Doigt », ce sont les premiers mots qui viennent à Sandrine et Laurent Massant, originaires de l'Eure et Loir, lorsqu'on leur demande pourquoi ils ont choisi notre commune pour s'établir et créer leur nouvelle activité.

C'est d'abord Sandrine qui a eu ce désir de changer de vie professionnelle. Anciennement assistante

commerciale, elle a des origines bretonnes du côté de son père et de ce fait, toute la famille avait l'habitude de venir passer ses vacances en Bretagne. Au départ, son idée était de reprendre une épicerie de village, en se disant que son mari, moniteur éducateur, et leurs deux filles de 18 et 21 ans pourraient sans difficultés la suivre dans cette nouvelle vie professionnelle et familiale. Très vite, elle s'est rendu compte en visitant les commerces à reprendre, que l'activité épicerie était généralement couplée avec un bar tabac. Après avoir succombé au charme de notre village et du « P'tit Saint Jean » avec sa terrasse bordée d'une rivière, Laurent a proposé à Sandrine de quitter lui aussi son activité professionnelle pour gérer ensemble l'affaire et vivre cette nouvelle aventure à deux.

Depuis le 15 juin dernier, l'établissement est à nouveau ouvert. « Pour l'instant, nous proposons les mêmes prestations que Nadine et Thierry, les anciens propriétaires, mais nous sommes bien sûr à l'écoute des habitants pour répondre à leurs demandes et leur offrir de nouveaux produits ou services. Concernant l'épicerie, nos légumes et fruits proviennent de producteurs bretons et nous continuerons bien sûr à assurer les livraisons à domicile ainsi qu'à assurer un dépôt de pain ». Le bar quant à lui se mettra bien sûr au diapason de la coupe du monde de football en proposant à la clientèle la retransmission des matchs sur grand écran.

Horaires :

Semaine :

Bar : 7h00-21h00 / Epicerie : 7h30-20h30

Dimanche :

Bar : 8h30-20h00 / Epicerie : 8h30/19h00

Fermeture hebdomadaire le mercredi

(sauf Juillet et août) - Téléphone : 02.98.67.85.63



► MAISON DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER : UNE AIDE POUR LES MALADES ET LEURS PROCHES



Ouverte tous les jours en semaine, la maison de la Ligue contre le cancer de la région de Morlaix accueille les personnes concernées de près ou de loin par la maladie, quel que soit l'établissement de soins d'origine. Cette maison a pour objectif d'apporter de l'aide aux malades et à leurs proches. A l'épreuve du cancer, cet accompagnement peut s'avérer précieux. Le quotidien de la personne malade et de son entourage, la qualité de vie et les habitudes quotidiennes de chacun sont souvent impactées. Quel que soit son âge chaque individu (enfant, adolescent, adulte) réagit à sa manière et le désir de se faire aider peut apparaître à des temps différents (en attente de résultats médicaux, à l'annonce de la maladie ou d'une récurrence, pendant ou après la période de traitement, à la suite d'une perte...). Ainsi, au sein de l'association, les personnes malades ou leurs proches peuvent venir y trouver une écoute bienveillante et des activités adaptées à leurs besoins.

**Maison de la Ligue contre le cancer . 56 rue de Saint Fiacre. 29600 Plourin-Lès-Morlaix
02.98.63.92.27**

► QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE À RESPECTER POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS



STOP AUX BRUITS

Suivant l'arrêté préfectoral n°2012-0244, les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que les tondeuses, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage sauf intervention urgente. A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

- Les samedis de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

JARDINER SANS BRÛLER

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage doivent être compostés ou déposés par les particuliers à la déchetterie.

PLANTER SANS DÉPASSER

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparative pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparative pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc et la hauteur se mesure à partir du sol.

Toutes les plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative.

PLANTATIONS LE LONG DE VOIES PUBLIQUES

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

DÉSHÉBAGE

Il doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau et plan d'eau, et à moins de 1 mètre des fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux... Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

► "MA COMMUNE, JE L'AIME AU NATUREL"

Pour répondre aux nouvelles réglementations, mais aussi pour préserver notre environnement et la santé des habitants, la municipalité de Saint-Jean-du-Doigt a abandonné l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces publics et des espaces verts de la commune. Destinés à contrôler les espèces végétales et animales considérées comme nuisibles, les pesticides peuvent présenter une toxicité pour l'Homme, la flore et la faune, aussi bien dans les écosystèmes terrestres qu'en milieu aquatique.

Aujourd'hui, nos agents techniques utilisent d'autres techniques dites « alternatives » respectueuses de l'environnement comme le paillage, l'installation de plantes couvre-sols, le désherbage mécanique... afin de préserver la qualité des sols, les ressources en eau, la biodiversité et la santé de tous. Ces nouvelles méthodes permettent un entretien de qualité tout en intégrant la végétation spontanée. Dès lors, l'aspect visuel de nos espaces publics évolue avec ce changement de pratiques favorable au développement de la biodiversité. Pissenlits, plantains...et autres plantes perçues comme « indésirables », pourront parfois se fondre dans l'aménagement de nos espaces verts.



Elus, techniciens et habitants, nous sommes tous encouragés à changer nos pratiques d'entretien et notre regard sur la nature en ville. La végétation spontanée qualifiée par défaut de «mauvaise herbe » ne l'est pas, à l'inverse des pesticides qui eux ont une

influence néfaste sur notre santé et notre environnement. Changeons le regard que l'on porte sur la nature en milieu urbain afin de préserver notre écosystème pour nous et les générations futures.

► LA COMMUNE ADHÈRE AU RÉSEAU BRUDED

Lors du dernier conseil municipal, la commune de Saint-Jean-du-Doigt a voté son adhésion au réseau BRUDED « Bretagne Rurbaine et Rurale pour un Développement Durable ». Cette association qui compte aujourd'hui 155 communes et 2 communautés de communes sur les 5 départements bretons, est un réseau d'échanges d'expériences de communes bretonnes. La mission de BRUDED consiste à promouvoir les démarches de développement durable au sein des collectivités adhérentes et contribuer à une dynamique régionale, permettre aux élus de partager et mutualiser leurs expériences dans ce domaine et apporter différents accompagnements aux collectivités comme des rencontres, des visites sur le terrain, des retours d'expériences et l'appui de chargés de missions.

Plus d'informations sur www.bruded.org

► MALADIE DE LYME ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

La maladie de Lyme est une infection qui peut être transmise par les piqûres de tiques. Elle n'est pas contagieuse et ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chats, chiens...), ni d'une personne à une autre. Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme. Suite à une piqûre, la maladie de Lyme peut se déclarer dans les 3 à 30 jours sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines ou quelques mois. Avec ou sans plaque, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.



Quelques conseils pour se protéger ?



1. Bien se couvrir lors des promenades en portant des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes.
2. Rester sur les chemins en évitant les broussailles, les fougères et les herbes hautes.
3. A la maison, vérifier qu'aucune tique ne se soit faufilée dans les habits, sur le corps ou dans les cheveux.

4. Retirer la ou les tiques le plus rapidement possible en utilisant un tire-tique, puis appliquer un désinfectant. Ne mettre aucun produit sur la tique, ni essayer de l'enlever avec les ongles.

► UN DRAGON DANS MON LAVOIR

Petit être visqueux et mystérieux, la salamandre (*Salamandra salamandra*) est depuis des centaines d'années un animal qui est redouté mais fascinant. Pline l'Ancien déclara que «La salamandre est si froide qu'elle éteint le feu lorsqu'elle le touche». Malgré cela, ses habitudes de vie restent méconnues. A la fin de l'été, le mâle et la femelle se retrouvent dans un point d'eau tel qu'une mare ou un lavoir pour se reproduire. L'hiver passé, vêtues de leurs robes noires tachetées de jaune, les femelles mettent bas (de 20 à 40 larves) dans les eaux stagnantes. Les larves de salamandre restent plus d'un an dans l'eau et leur bonne maturation dépend de leur préservation dans les milieux aquatiques (tranquillité et bonne qualité de l'eau).



Cet amphibien est une espèce protégée qui nécessite une attention particulière. Pour la préserver il faut donc éviter de la toucher et de la déranger. En effet cet animal sécrète un mucus empoisonné qui lui confère une défense contre les prédateurs et l'aide aussi à respirer. De plus, il est interdit de la déplacer, de la capturer et bien sûr de la tuer, y compris ses larves. La loi Grenelle II du 29 juin 2010 rend incriminable la destruction d'une espèce protégée. Des salamandres sont présentes sur la commune de Saint-Jean-Du-Doigt. Si vous en croisez, regardez-les sans les toucher !

(texte rédigé par les étudiants du Lycée de Suscinio 29600 Morlaix Ploujean)

► PARTICIPER À L'OPÉRATION "UN DRAGON DANS MON JARDIN"

Les milieux dans lesquels vivent les espèces d'amphibiens (tritons, salamandres, crapauds,

grenouilles...) et les reptiles (lézards, serpents...) subissent de nombreuses transformations liées aux activités humaines : urbanisation d'espaces naturels, introduction d'espèces animales exogènes, comblement de mares, usages de produits phytosanitaires... Pour contribuer à la protection de ces espèces qui risquent de disparaître si rien n'est fait pour préserver leurs habitats et stopper leur régression, les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) ont lancé l'opération « Un dragon dans mon jardin ». Il s'agit d'une opération de sciences participatives qui invite le public à observer et identifier les amphibiens et reptiles dans les espaces naturels ordinaires. En effet, ces créatures ne peuplent pas seulement les forêts profondes ou les réserves naturelles... Tout le monde peut les observer dans son jardin ou lors de ses balades.

Comment participer ?

C'est simple :

vous croisez un amphibien ou un reptile ?

1. Faites une photo
2. Postez cette photo sur le site internet www.undragon.org en renseignant le lieu et la date de votre observation.
3. Des herpétologues vous indiqueront ou vous confirmeront le nom de l'espèce.
4. Votre observation sera intégrée dans la base de données nationale et permettra d'affiner le niveau de rareté de l'espèce et d'orienter les actions de conservation.

Pour plus d'informations, consultez www.undragon.org



L'agenda de l'été

29 juin au 2 juillet

ICE Festival : arts plastiques, cinéma, danse, poésie, théâtre.
Programme complet sur www.icefestival.net

30 juin au 13 juillet

Expositions d'été à la Maison des Peintres
Françoise Beaume - Marie-Pierre Guyot - Maud Kerboriou
Tous les jours de 15h00 à 19h00

Jedi 12 juillet

Visite guidée « Découvrons St-Jean-du-Doigt, son enclos, son trésor, ses artistes »
11h00 : Rendez-vous devant l'enclos. Billetterie sur place ou à l'office de tourisme de Plougasnou.

Vendredi 13 juillet

Découverte des algues « Anim'algues » avec Tounn
Reconnaître les algues, découvrir leurs secrets, les cueillir et les cuisiner.
Sortie de 2h00 sur l'estran et de 3h30 avec l'atelier cuisine.
Tarifs : 10€ la sortie et 30€ la sortie + l'atelier cuisine.
Réservation : 06.79.77.13.45

Vendredi 13 juillet

Petit Festival « Son Ar Mein » Concert « Flamenco de chambre » Yardani Torres et son ensemble.
Eglise : 21h00 - Tarif : 15€

14 juillet au 27 juillet

Expositions d'été à la Maison des Peintres
Françoise Cléac'h - Claude Florange Bénisset - Hamed Gandema - Jean Louis Roch Rivière
Tous les jours de 15h00 à 19h00

Jedi 19 juillet

Concert du cinquantenaire de l'ensemble choral du Léon.
21h00 à l'église. Billetterie sur place. Tarifs : 15€ et gratuit pour les moins de 18 ans.
Informations : www.ensemble-choral-du-leon.jimdo.com

Jedi 26 juillet

Visite guidée « Découvrons St-Jean-du-Doigt, son enclos, son trésor, ses artistes »
11h00 : Rendez-vous devant l'enclos. Billetterie sur place ou à l'office de tourisme de Plougasnou.

28 juillet au 10 août

Expositions d'été à la Maison des Peintres
Patricia Castel - Jean Jacques André - Thomas Viala Serre
Tous les jours de 15h00 à 19h00

Dimanche 5 août

Foire aux puces à partir de 8h00 sur le terrain municipal.
Réservation des stands au 06.14.17.01.81

Mercredi 8 août/jedi 9 août et vendredi 10 août

« IMMERSION(S) » Stage de 3 jours pour pratiquer la gravure les pieds dans l'eau...mer, crustacés, algues et coquillages, avec Solenn Hémart et Valérie Guillet.
10h-17h salle du camping municipal. Tarifs : 120/150€ (matériel fourni) - Contact/réservation : 06.43.39.65.32 ou h.solenn@yahoo.fr

Jedi 9 août

Visite guidée « Découvrons St-Jean-du-Doigt, son enclos, son trésor, ses artistes »
11h00. Rendez-vous devant l'enclos. Billetterie sur place ou à l'office de tourisme de Plougasnou.

11 août au 24 août

Expositions d'été à la Maison des Peintres
Alexandra Guenot - Jean Yves Pochet - Louis Pors
Tous les jours de 15h00 à 19h00

Dimanche 12 août

Pardon de la chapelle Saint Mélar. Célébration à 15h00 suivie d'une fête champêtre.

Samedi 18 août

Atelier « Ecriture/Gravure sur le thème : animal » Maison des Peintres de 10h00 à 17h00.

Jedi 23 août

Visite guidée « Découvrons St-Jean-du-Doigt, son enclos, son trésor, ses artistes »
11h00 : Rendez-vous devant l'enclos. Billetterie sur place ou à l'office de tourisme de Plougasnou.

24 août au 7 septembre

Expositions d'été à la Maison des Peintres
Françoise Lemaître - Jean François Aidans
Tous les jours de 15h00 à 19h00

Dimanche 2 septembre

Bébé Puces organisées par le Comité de Jumelage à la salle Kasino à partir de 9h00
Réservation des stands au 06.19.89.04.26

Mardi 11 septembre

Découverte des algues « Anim'algues » avec Tounn
Reconnaître les algues, découvrir leurs secrets, les cueillir et les cuisiner.
Sortie de 2h00 sur l'estran et de 3h30 avec l'atelier cuisine.
Tarifs : 10€ la sortie et 30€ la sortie + l'atelier cuisine.
Réservation : 06.79.77.13.45

Vendredi 26 octobre au dimanche 30 octobre

2^{ème} édition du Festival Art et Musique de Chambre.
Programme complet sur www.pontargler.com

► L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Centenaire de 1^{ère} guerre mondiale

Plaque commémorative « Saint-Jean-du-Doigt, à ses enfants morts pour la France 1914-1918 » exposée à la mairie.



1^{ère} rangée en haut :

COQUIN Mathieu (29 ans) – KERRIOU Jean Marie (28 ans) – HERVE Guillaume (24 ans) – HERVE Jean François (22 ans) – SIMON Jean François – SIMON Thomas (22 ans)

2^{ème} rangée :

CARN Alain (38 ans) – CLEC'H Yves Marie (27 ans) CARN Jean Marie (29 ans) – DESHAYES Charles (26 ans) DISEZ Jean Pierre (30 ans) – CUDENNEC François Marie (22 ans)

3^{ème} rangée :

LAINÉ Yves Marie (33ans) – L'HERMITE Jean François (30 ans) – MOAL Thomas (22 ans) – LE GAC Thomas KERANFORN Guillaume (39 ans) –L'ELEOUE'T Thomas

4^{ème} rangée :

BOURHIS Isidore (32 ans) – BELLEC Laurent Marie (18 ans) – CLECH Tanguy (30 ans) – JAOUEN François Marie (27 ans) – INIZAN Jean Claude (23 ans) GUEGUEN Jean Pierre (25 ans)

5^{ème} rangée en bas :

HERVE Thomas (22 ans) – HERVE Jean François (22 ans) POSTIC Pierre Marie (31 ans) – JONITER Jean HAMON Jean Baptiste (20 ans) – GOURVIL François Marie (32 ans)

► LES COMMERCES

Restaurant / crêperie « TY GOUDIG »

Tél : 02.98.79.92.12

Bar Tabac / Epicerie « LE PTIT SAINT JEAN »

Tél : 02.98.67.85.63

Camion de pizzas « MAD EO » :

Tél : 06.30.19.72.34 (tous les samedis soir de 17h00 à 21h00)

« Au Truck des délices » plats cuisinés faits maison

Samedi : 10h00 à 13h30

Tél : 06.18.24.07.32

Marché tous les jeudis matin.

Nouveau : Cabinet de Psychologue

Psychologue diplômée, Anne-Marie Bodeur vient d'ouvrir son cabinet au 1^{er} étage de la mairie.

Les consultations se font sur rendez-vous.

Contact : 06.59.69.16.94 ou ambodeurpsychologue@orange.fr

« Ou la Pikez » Travaux de couture et retouches

Mardi : 9h30-12h00 et 13h30-18h00

Judi : 9h30-12h00 et 13h30-16h30

Vendredi : 9h30-12h00 et 13h30-16h30

Tél : 06.80.87.29.34

« Céline Coiffure » Salon pour femmes, hommes et enfants

Mercredi : 9h00-12h00

Judi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00 et sur rendez-vous à domicile.

Tél : 06.10.41.67.14

« Les soins de Marine » Soins esthétiques et massages

Lundi : 14h00-18h30

Mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30 et sur rendez-vous à domicile

Tél : 06.52.98.41.25

Infos publication :

Directeur de la publication : Maryse TOCQUER

Comité de rédaction : R. LE TALLEC, S. DEBERGUE, I. BIDEAU, J.C GUILLOU

Mise en page et impression :

Agence WEB – Guimaëc - Nombre d'exemplaires : 420